



DES SERVICES DIOCÉSAINS

RAPPEL : DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX

Suite au déménagement des bureaux, à la fin du mois de juin, au **549, Saint-Germain Est Rimouski, G5L 1G2**, (ancien presbytère de St-Yves), les bureaux des Services diocésains **seront fermés à compter du 17 juin prochain** et ce, afin de nous permettre de préparer ce déménagement. Suivra ensuite la période des vacances estivales. Il nous fera donc plaisir de vous revoir le 5 août à nos nouveaux bureaux.

Merci de votre bonne compréhension.

Réjean Levesque

DU SERVICE DES COMMUNICATIONS

MESSAGE DE OPM CANADA (ŒUVRE PONTIFICALE MISSIONNAIRE)

EN VISITE À MONTRÉAL

*Mandaté par l'archevêque de Colombo pour ériger un mémorial
en souvenir des victimes de l'attaque de Pâques*

Dans le cadre d'une invitation des Œuvres pontificales missionnaires (OPM) au Canada, Montréal et Toronto accueilleront, du 14 juin au 1^{er} juillet prochains, le père Basil Rohan Fernando, directeur national des OPM au Sri Lanka et président des OPM pour la région d'Asie. Pour les OPM au Canada, qui pilotent en ce moment plusieurs projets dans ce pays, cette visite constitue une occasion d'accueillir un de leurs collègues sri-lankais qui gèrent les projets soutenus par les Canadiens sur place, témoignant ainsi de l'importance de la contribution canadienne au développement de l'Église au Sri Lanka.

Suite aux atrocités commises en avril dernier, le père Basil a récemment été mandaté par le cardinal Albert Malcolm Ranjith, archevêque de Colombo, pour construire un mémorial en l'honneur des victimes du massacre de Pâques. Le père Basil visitera les communautés chrétiennes sri-lankaises de Montréal et de Toronto pour solliciter leur appui financier dans l'édification de ce mémorial et pour remercier les Canadiens de leur soutien aux activités des OPM.

À l'occasion de son passage à Montréal, le père Basil se rendra disponible pour rencontrer les médias afin de parler du projet qui lui a été confié, de l'importance des dons en provenance des Canadiens pour la réalisation de projets relevant des OPM au Sri Lanka et pour parler de la situation de ce pays.

ENTREVUE RADIOPHONIQUE

Le frère Jean-Guy Gendron sera l'invité de l'animateur Yves B le mercredi 26 juin prochain à 16h sur les ondes de CKMN 96,5 Rimouski. Il sera question du 20^e spectacle de Chanter la Vie qui aura lieu

le samedi 6 juillet à 19h à la Salle Desjardins-Telus de Rimouski ainsi que le dimanche 7 juillet à 19 h au Colisée Béton Provincial de Matane. Les billets pour le spectacle de Rimouski sont disponibles à la billetterie de Spect'Art au 418 724-0800 ou par courriel à : billetterie@spectart.com. Les billets pour Matane seront disponibles le soir du spectacle à l'entrée du Colisée Béton Provincial. Pour toute information, contactez le Village des Sources au 418 735-2424.

90^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION



La communauté religieuse des Servantes de Notre-Dame Reine du Clergé a été fondée en 1929 par madame Marie-Anne Ouellet et l'abbé Alexandre Brouillon. Située à Lac-au-Saumon, la Maison-Mère représente un patrimoine religieux important pour la Vallée de la Matapédia. La supérieure générale de la communauté, Sr Odette Cormier, a reçu le 11 juin dernier les prêtres du diocèse de Rimouski pour la tenue de leur 42^e assemblée annuelle. La splendide résidence de la communauté accueillait jadis plus de 200 résidents.

Aujourd'hui, seulement 34 religieuses et 14 laïques occupent la grande maison, ce qui ne permet pas d'en assurer la rentabilité. Les religieuses devront déménager à Rimouski à la fin de l'année 2020 et les résidents laïques seront relocalisés. Actuellement, les démarches sont entreprises pour trouver un acheteur qui assurera l'avenir du bâtiment. C'est avec un sentiment de reconnaissance profond envers les membres de la congrégation que nous souhaitons tous le meilleur dénouement possible pour la vente de la demeure.

ASSEMBLÉE DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec a publié une déclaration concernant le projet de loi sur la laïcité de l'État. Le communiqué est disponible **en annexe du présent Relais**.

AFFICHES DU SPECTACLE CHANTER LA VIE

Le Village des Sources présentera, les 6 et 7 juillet prochains, le 20^e spectacle annuel de Chanter la Vie. Des affiches sont disponibles pour faire connaître les détails concernant ces spectacles qui auront lieu à Rimouski (6 juillet) et à Matane (7 juillet). L'invitation est lancée aux paroisses du diocèse désirant se prémunir de ces affiches pour placer dans les églises. Il suffit de communiquer avec moi lors de votre prochain passage à Rimouski et il me fera plaisir de vous en remettre.

CONGÉ ESTIVAL

Mon présent contrat se terminera le vendredi 28 juin prochain. Je devrais être de retour au début du mois de septembre. Merci du fond du cœur de votre accueil au sein de l'organisation et de votre précieuse collaboration. Je poursuivrai avec plaisir mon travail au service des communications cet automne. D'ici là, je vous souhaite un bel été et des moments privilégiés pour décrocher du quotidien. À bientôt!

Ginette Larocque
Agente de communications
418-723-3320 – poste 110
ginette.larocque@dioceserimouski.com

NEUVAINES ET FÊTE DE SAINTE-ANNE 2019

RAPPEL

Voici enfin l'été tant attendu cette année. Lorsque j'entends ÉTÉ, résonne en moi vacances : temps de ressourcement pour le corps, de ressourcement pour l'esprit et pourquoi pas temps de ressourcement spirituel.

Par la présente, l'équipe de la Neuvaine 2019 vous invite à participer à ce moment de repos et d'intériorité **du 17 au 26 juillet prochain, au Sanctuaire de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père**. Le Père Jacques Houle, Clerc de Saint-Viateur, pendant dix jours, fera s'épanouir la promesse que Jésus avait faite à ses disciples avant son Ascension : « *Je serai avec vous pour toujours* ».

À NOTER :

Le dimanche, **21 juillet** à 14h30, il y aura **célébration solennelle du sacrement de l'onction des malades**.

La **Marche du Pardon** se déroulera le mardi, **23 juillet** à 18h00. Le rassemblement s'effectuera sur la cour du sanctuaire.

En la **fête de sainte Anne et Joachim**, vendredi le **26 juillet**, les célébrations seront offertes à **10h30** présidée par le Père Houle, c.s.v.; une autre à **14h30**, présidée par l'abbé Guy Lagacé, v.g. et Monseigneur Grondin présidera la solennité de la fête, à **19h00**.

Michel Santerre, d.p.
Recteur du Sanctuaire de Sainte-Anne-la-Pointe-au-Père

150^e PAROISSE NOTRE-DAME-DU-LAC

Dans le cadre du 150^e de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, la célébration dominicale sera célébrée d'une façon particulière. Il y aura, comme autrefois, la procession de la Fête Dieu. Toutes les personnes qui désirent venir célébrer l'eucharistie lors de cette belle fête du **dimanche 23 juin à 9h30** sont les bienvenues.

Les différents bulletins électroniques des Services diocésains

Plusieurs bulletins vous offrent du contenu d'information et de réflexion en lien avec les différents volets de la mission. Vous pouvez les consulter sur le site du diocèse grâce aux liens ci-dessous. Sur la page qui s'ouvre, une procédure est indiquée afin de vous abonner ou de retirer votre nom.

- **Liturgie et Vie** (Service de liturgie et de vie communautaire) :
<http://www.diocesisrimouski.com/lit/lit-vie/index.html>
- **Vous serez mes témoins** (Renouveau charismatique) [Bulletin format papier avec extraits sur Internet] :
<http://www.diocesisrimouski.com/sd/rcc/vsmt/index.html>
- **Info-caté** (Service de la Formation à la vie chrétienne) :
<http://www.diocesisrimouski.com/sd/infocat/index.html>
- **Le Petit Journal de l'Institut** (Institut de pastorale) :
<http://www.diocesisrimouski.com/ipar/documents.html#publ>

VIVRE ENSEMBLE
Déclaration des évêques catholiques du Québec
sur le projet de loi sur la laïcité de l'État

Ayant constaté que le projet de loi 21 touche des droits fondamentaux comme la liberté de religion et la liberté d'expression, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec déplore que cet exercice législatif se déroule sans que les organisations religieuses visées aient été invitées à y participer directement. Après nous être exprimés par nos communiqués du 6 mars et du 16 avril 2019, au nom des 31 évêques exerçant leur ministère sur le territoire québécois, nous souhaitons reprendre la parole au moment où le débat sur ce projet de loi polarise fortement la société québécoise.

Il nous apparaît particulièrement important d'intervenir alors que la perspective de l'utilisation du bâillon pour mettre fin aux débats parlementaires est une option que le gouvernement juge légitime. Nous croyons plutôt qu'un projet de loi qui aura pour effet de limiter des libertés individuelles de façon significative doit être étudié avec rigueur et sans empressement.

Nous considérons que tout gouvernement a la responsabilité de contribuer, par ses lois et ses actions, au respect des droits de chacun et de chacune de ses citoyens, ainsi qu'à un vivre-ensemble paisible. Le respect de l'équité de traitement des personnes et la valorisation de la liberté personnelle ont façonné l'histoire de notre nation. La société québécoise se caractérise par son pacifisme, son hospitalité et sa tolérance, notamment face à la diversité religieuse que nous avons apprivoisée. Cette attitude a émergé progressivement, par la discussion et un franc dialogue, y compris au sein des communautés chrétiennes. À cette étape du plus récent débat, nous sommes d'avis que le projet de loi 21 sur la laïcité de l'État oublie sérieusement l'héritage de cette tradition.

Plusieurs citoyens et citoyennes appuient le projet du gouvernement et nous réaffirmons notre adhésion au principe de l'inscription de la laïcité et de la neutralité religieuse de l'État dans la législation. Nous sommes également en accord avec l'interdiction du port de signes religieux par des employés de l'État qui exercent une autorité coercitive et qui ont un code vestimentaire strict.

Toutefois, les mesures qui touchent le personnel enseignant manifestent une méconnaissance du fait religieux dans la vie en société, ainsi que de sa connotation culturelle. Cette méconnaissance nous semble nourrie par les préjugés et la peur. Plutôt que de les désamorcer, ces mesures les exacerbent. S'il est vrai que des individus se sont réclamés, se réclament et se réclameront sans doute encore d'une interprétation de telle ou telle religion pour troubler l'ordre public et attenter à la dignité d'autres êtres humains, la vaste majorité des personnes croyantes, toutes traditions religieuses confondues, contribuent positivement au vivre-ensemble. Au quotidien, ces personnes construisent une société meilleure par leur accueil bienveillant de

l'autre, leur solidarité active avec les personnes exclues et démunies, leur espérance en l'avenir et leur souci de la paix.

Certaines traditions incitent ou obligent les fidèles à revêtir des vêtements ou des symboles particuliers, généralement en signe d'humilité. Ce phénomène nous semble mal compris, surtout lorsque l'on considère automatiquement tout signe religieux porté par une personne comme un outil de propagande ayant pour fonction de convertir ceux et celles qui l'aperçoivent. La méfiance inspirée par certaines pratiques vestimentaires liées à une identité religieuse particulière est peut-être exacerbée par la discrétion de certains autres groupes religieux quant à l'utilisation de signes explicites. Par exemple, le christianisme, qui reste l'appartenance religieuse déclarée de la très grande majorité de la population au Québec, n'exige pas de ses fidèles de porter des vêtements ou des symboles précis.

Nous sommes d'avis que la *Loi sur la laïcité de l'État*, si elle comporte l'interdiction du port de signes religieux par le personnel enseignant, contribuera à accroître une méfiance injustifiée. Nous pensons qu'il vaut mieux combattre les préjugés et la peur de l'autre de manière rationnelle, par l'éducation à la diversité des expériences et des traditions religieuses, spirituelles et culturelles, plutôt que par des interdictions.

Par ailleurs, si nous saluons l'effort récent du gouvernement à préciser dans la Loi ce qu'est un signe religieux, la définition proposée ne fait qu'ajouter à la confusion. Cette définition qui comporte un critère subjectif et un critère dit objectif obligera des représentants de l'État laïque à juger à répétition du caractère religieux ou non-religieux d'objets divers. Cette dynamique a un effet totalement opposé à celui recherché par l'affirmation de la laïcité et de la neutralité de l'État.

Le gouvernement du Québec devrait chercher à développer et à promouvoir une meilleure compréhension des religions et une meilleure intégration sociale et professionnelle des minorités religieuses et culturelles. Nous sommes convaincus que le gouvernement peut le faire tout en affirmant et en sauvegardant sa laïcité. Il pourrait, par exemple, envisager la mise en place d'un Observatoire du fait religieux, pour documenter et analyser les transformations culturelles et religieuses que nous vivons et participer à l'éducation collective, dans une perspective de neutralité. Une telle démarche montrerait clairement que le gouvernement se préoccupe d'abord et avant tout du bien commun et de l'intégrité de la personne humaine, ce qui signifie une prise en compte de tous ses besoins, y compris les besoins spirituels et religieux.

Nous pensons que le projet de loi 21, tel qu'il est rédigé actuellement, nourrira la crainte et l'intolérance, plutôt que de contribuer à la paix sociale. Nous appelons donc les membres du gouvernement et tous les citoyens et citoyennes du Québec à promouvoir des amendements importants à ce projet, afin de chercher davantage à accueillir qu'à exclure, à comprendre qu'à rejeter. Nous dénonçons le fait que l'interdiction du port de signes religieux par le personnel enseignant aura des répercussions sur l'accès à l'emploi et l'intégration sociale de jeunes qui appartiennent à des minorités religieuses et culturelles, et qui veulent contribuer positivement et activement à la société québécoise en devenant enseignants et enseignantes.

Enfin, que la *Loi sur la laïcité de l'État* soit adoptée telle quelle ou dans une version amendée, il nous faut collectivement envisager sérieusement la suite des choses. Il faut saisir l'occasion de réduire la polarisation sociale actuelle par le dialogue. Dans l'histoire récente du Québec, les

évêques ont cherché à être des partenaires actifs et engagés, moins soucieux de défendre leurs intérêts que d'apporter leur contribution à la construction d'une société moderne, ouverte, sereine, juste et accueillante de la diversité de ses citoyens et citoyennes. Nous rappelons avec fierté que les acteurs importants de la laïcisation du Québec, dont Mgr Alphonse-Marie Parent, étaient des croyants. C'est dans cet esprit citoyen et dans une recherche de conciliation que nous avons voulu prendre la parole, alors que le Québec vit des moments historiques.

14 juin 2019